

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteuse : Chantal JOUPEAUX

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteur-es : Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Etre entouré·e et aidé·e pour s'épanouir

Afin de favoriser l'épanouissement des jeunes en Bretagne face à la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences, le Président du Conseil régional propose, en prenant appui sur le Plan de mobilisation pour les jeunes de 2019, de conforter les actions mises en place, de déployer des actions urgentes et de mener des réflexions à moyen terme sur certains enjeux.

21 mesures sont ainsi déclinées dans ce premier volet du Plan jeunesse intitulé « Etre entouré·e et aidé·e pour s'épanouir ». Ces mesures sont regroupées en plusieurs priorités :

- Etre écouté·e et accueilli·e ;
- Trouver des réponses aux situations d'urgence ;
- Soutenir l'engagement des jeunes et leurs initiatives ;
- Permettre l'ouverture culturelle et sur le monde ;
- Accompagner les acteurs de jeunesse.

1.2. Construire son parcours de formation et retrouver confiance dans son avenir professionnel

Pour permettre aux jeunes d'envisager plus sereinement leur avenir professionnel dans le contexte de la crise sanitaire, le Conseil régional a construit ses propositions autour de 3 axes :

- la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire avec d'une part, la mise en place d'une mesure d'urgence de soutien aux pilotes des plateformes de soutien et d'appui au décrochage (PSAD) et aux personnels des CIO dans leur mission de repérage pour leur permettre de mieux assurer l'accompagnement des jeunes décrocheurs, d'autre part, la mobilisation du dispositif PREPA Projet à destination des étudiants de première année en décrochage ;
- le développement d'actions de formation et d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours, d'une part, par le renforcement de l'offre de formation qualifiante et pré-qualifiante avec plus de places dans les gammes PREPA et QUALIF, et d'autre part, par la mise en œuvre de plusieurs mesures en termes de soutien financier et d'accompagnement visant à sécuriser les parcours de formation ;
- la mobilisation de tous les acteurs pour que les jeunes puissent accéder à divers environnements de travail pour acquérir des expériences professionnelles et ainsi envisager plus positivement leur avenir professionnel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Introduction générale

Le projet du Conseil régional « *Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir* » vient renforcer le Plan breton de mobilisation pour les jeunes avec ses 5 grandes thématiques, plan adopté en septembre 2019, alors que la crise sanitaire n'était pas encore là. Cette actualisation partielle du Plan breton répond à la préconisation du CESER dans sa contribution d'octobre 2020 sur la crise sanitaire¹ : « *Dans la continuité de l'annonce de Régions de France concernant l'accompagnement de tous les jeunes face à la crise, le CESER invite Etat et collectivités à redéfinir collectivement un plan jeunes au niveau régional, permettant de construire une politique intégrée et d'apporter des réponses aux nombreuses difficultés rencontrées par les jeunes, qui souvent se cumulent* ».

La crise sanitaire a fortement touché les jeunes, ce qu'a déjà souligné le CESER dans son avis d'octobre 2020 en constatant que « *les enfants sont touchés par cette crise de multiples manières : interruption des parcours scolaires, mise en œuvre de consignes sanitaires (port du masque par les adultes et distanciation) avec des conséquences parfois très fortes sur les besoins de contacts et d'interactions sociales pour les plus jeunes, interruption des parcours scolaires, stress et angoisse liés à la crainte de la maladie et au confinement, interruption ou modification profondes des parcours d'accompagnement social (avec, par exemple, un retour à domicile d'enfants placés en institution ou encore le remplacement des échanges directs par des échanges téléphoniques, conduisant parfois à une perte du lien avec les travailleurs sociaux...)*. L'irruption de ces phénomènes dans des périodes essentielles pour la construction de soi pourrait avoir des conséquences durables chez certains ». Ce propos peut être élargi à tous les jeunes.

Il faut souligner également la fragilisation économique de nombre d'entre elles-eux (perte des « petits boulots » et donc de revenus entre autres liés à la fermeture des restaurants, des lieux de loisirs, culturels et touristiques...). La crise sanitaire a aussi produit des ruptures majeures dans leur vie sociale, culturelle et sportive (moins de pratiques sportives, moins de rencontres culturelles, festives ou amicales...). Beaucoup ont dû faire face à l'isolement social, à la solitude, au mal-être et à la difficulté de se projeter dans l'avenir. Leur santé, dont leur santé mentale, s'en est trouvée gravement affectée.

Le Conseil régional a pris la mesure de cette détresse des jeunes, détresse engendrée par un certain nombre de facteurs inhérents à la situation de crise sanitaire (pandémie) et à ses conséquences que nous connaissons depuis un an. A partir de ces constats, le Conseil régional a pris un certain nombre de mesures, pour certaines nouvelles, d'autres ont été renforcées. Le CESER approuve l'engagement volontariste du Conseil régional dans des actions spécifiques et multiformes envers les jeunes en Bretagne.

Le CESER avait rappelé lors de son avis de septembre 2019 sur le Plan de mobilisation pour les jeunes qu'il s'est, de longue date, mobilisé dans ses travaux pour améliorer, par une action publique coordonnée et intégrée, les parcours et conditions de vie des jeunes en Bretagne. Il réaffirme ici avec force que « *la jeunesse mérite d'être mieux connue et reconnue car elle est une richesse et une chance pour le développement et la vitalité de notre région*² ».

Face à l'intensité et à la durabilité des impacts de la crise sanitaire sur les jeunes et leurs jeunes, le Conseil régional, dans le cadre de ses compétences et de son chef de filât, doit pouvoir non seulement renforcer les dispositifs existants, mais aussi être innovant face à l'ampleur des difficultés révélées tant en termes de formation, d'insertion et d'emploi que d'inclusion, de lien social, de citoyenneté, de vie artistique et culturelle, de santé, d'habitat, de mobilité...

¹ Troisième contribution du CESER de Bretagne « *De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et actions prioritaires à engager en Bretagne* » (octobre 2020)

² Rapport du CESER de Bretagne « *Les jeunes, une chance pour la Bretagne* » (2003)

A ce titre, le CESER encourage le Conseil régional à mobiliser l'ensemble de ses champs de compétences, dans les domaines de la formation, de la lutte contre le décrochage, de la sécurisation des parcours, de la mobilité internationale des apprenant-es, de l'enseignement supérieur, du sport, de la culture, de la prévention en santé, des mobilités, etc., en lien permanent et en coordination avec la pluralité des acteurs et partenaires intervenant sur les territoires au plus près des jeunes.

2.2. Etre entouré·e et aidé·e pour s'épanouir (mesures 1 à 21)

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT,
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Comme d'autres, les jeunes sont touchés par cette crise sanitaire mais sans doute différemment compte tenu des processus psychologiques qui les traversent, de leurs parcours de formation et de leur vie sociale en construction. Le Conseil régional note bien les difficultés et souffrances des jeunes dans cette période de la Covid-19, difficultés dont certaines sont insuffisamment accompagnées compte tenu des déficits structurels de dispositifs existants parfois mal connus et qui manquaient de moyens, de personnels et de coordination (ex : Missions locales, services de santé scolaire et universitaire...)

Au travers des différents dispositifs et actions proposés, l'important est de permettre aux jeunes d'être acteurs. Le CESER soutient les actions qui vont en ce sens. Il ne suffit pas d'écouter les jeunes ; il faut aussi que les jeunes puissent être acteurs de leur citoyenneté et se sentir utiles, en prenant en compte leurs nouveaux modes d'engagement³. Il faut créer les conditions pour qu'ils puissent pleinement participer à la vie démocratique en Bretagne. Le Conseil régional doit pouvoir soutenir, dans cette approche, les lieux de vie démocratique impliquant les jeunes dans les territoires.

Le CESER se félicite du soutien à des dispositifs qui encouragent l'engagement des jeunes tels que le soutien aux structures proposant une offre d'accueil de jeunes en services civiques d'initiative, l'encouragement aux initiatives des jeunes luttant contre l'isolement social. Ces actions ne doivent toutefois pas se substituer à celles des professionnel·les, aux emplois à maintenir et à créer pour les accompagner de façon pérenne et globale dans tous leurs territoires de vie en Bretagne.

Dans son avis de septembre 2019 sur le Plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne, le CESER soulignait que « *les jeunes souhaitent participer à la vie publique mais qu'ils n'y trouvent pas toujours leur place... il faut qu'ils puissent pleinement, comme les autres catégories d'âges, prendre toutes leurs places dans de vraies instances de décision, et pas seulement dans des espaces dédiés aux jeunes* ». Pour cela, ils doivent aussi pouvoir mieux connaître et avoir accès à leurs droits et aux services existants. Or, comme le souligne la Défenseure des droits dans son récent rapport, la crise sanitaire a renforcé les inégalités entre les enfants et entre les jeunes. Le CESER souhaite que le Conseil régional développe son soutien aux actions d'accompagnement des jeunes favorisant leur accès aux droits et aux services, y compris, lorsque cela apparaît opportun, en complément de l'action des professionnels et sans s'y substituer, sous la forme d'intervention par les pairs (ex : Programme des jeunes ambassadeurs du droit en service civique).

Le CESER soutient donc la volonté du Conseil régional d'encourager l'engagement des jeunes dans la cité, sous toutes ses formes, que ce soit au niveau régional, national, européen ou dans le champ de la solidarité internationale. En région, il apprécie que le Conseil régional soutienne plusieurs dispositifs tels que CréaJeunes, les « Prêts d'honneur jeunes », l'« Accélérateur initiatives jeunes » ainsi que les « Coopératives jeunesse de service (CJS) » qui favorisent également la formation du citoyen par l'action collective ; le CESER souhaite vivement que les Coopératives jeunes majeurs (CJM) participent de cette même volonté. Comme pour l'accès à l'information, il est important, pour les jeunes, d'avoir un interlocuteur physique pour l'accompagnement vers l'autonomie, dans toutes

³Voir notamment le rapport du CESER « Les défis de la vie associative en Bretagne », décembre 2017.

ses dimensions, y compris en engageant un débat démocratique nécessaire sur le niveau de ressources des jeunes leur permettant de sécuriser leurs parcours vers l'autonomie et de vivre décemment.

Le CESER approuve le renforcement des moyens des Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ), des Services de santé étudiants et universitaires, de la coordination des services d'écoute des jeunes à l'échelle régionale, de l'aide à l'achat de denrées alimentaires, de l'aide d'urgence attribuée aux grands réseaux de l'aide alimentaire, du soutien aux actions en faveur de l'aide alimentaire des étudiant-es avec les CROUS : autant d'actions qui vont rapidement et concrètement répondre aux besoins urgents d'un grand nombre de jeunes. Le CESER se félicite de l'accompagnement de la création de nouveaux services d'accueil et d'écoute sur des territoires non couverts. L'objectif étant que, sur chaque territoire de proximité, tout jeune trouve les services d'accompagnement et d'écoute adaptés à ses besoins. Concernant l'accompagnement global des jeunes, qui est l'une des spécificités du réseau des Missions locales, le CESER demande que les moyens humains et financiers de ce dernier soient renforcés en urgence et de manière structurelle en Bretagne. Le CESER souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'accueil, à l'accompagnement et à l'intégration des jeunes étrangers en Bretagne, ces derniers pouvant rencontrer certaines difficultés accrues face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les effets de la crise sanitaire dans le champ des violences psychologiques et/ou physiques subies par les jeunes, filles et garçons : harcèlement, violences intrafamiliales ou entre pairs... Il invite à renforcer les liens entre ces mesures et l'action du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention et de la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, comme le prévoit le Plan de mobilisation pour les jeunesses de 2019 (action n°11 des chantiers prioritaires) et en lien avec les projets qui seront soutenus dans le cadre du futur Contrat de plan Etat-région (CPER). La mesure particulière d'équipement de 11 lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle va en ce sens. Il s'agit d'un enjeu d'égalité entre les filles et les garçons et de santé publique ; le CESER prône ici de dépasser l'idée d'expérimentation et de mettre en place d'emblée ce dispositif dans tous les lycées dès la rentrée 2021 (comme l'Etat en a émis le projet dans toutes les universités).

Mobilité et habitat des jeunes, notamment pour les jeunes apprenti-es et étudiant-es, sont intégrés dans ce plan du Conseil régional au travers des tarifs « avantageux » et de soutien aux actions du réseau URHAJ (Union Régionale Habitat Jeunes) pour lutter contre la précarisation des jeunes. La question de l'accès gratuit des jeunes à certains transports régionaux ou locaux multimodaux ne pourrait-elle aussi être posée (ex : TER, autocars, covoiturage...) ? Le CESER, comme il l'avait fait dans son avis de 2019 sur le Plan de mobilisation pour les jeunesses, invite de nouveau le Conseil régional à renforcer son action pour des tarifs de transports encore plus réduits et accessibles pour les jeunes. Il souhaite également que ce dernier soutienne plus fortement le développement des dispositifs d'habitat sur temps courts afin de sécuriser les parcours résidentiels des jeunes, tout en agissant pour favoriser leurs mobilités, leur insertion et leur vie sociale, leurs initiatives, leur bien-être... La rénovation et la construction de logements pour les jeunes, notamment dans le parc social public ou dans le parc privé à vocation sociale, en étant soutenues de façon plus significative serait une réponse. Cet effort pour l'habitat des jeunes doit intégrer l'augmentation de l'offre de places d'urgence en Bretagne pour les jeunes en grande difficulté ou en rupture afin d'éviter, à tout prix, qu'ils se retrouvent sans domicile fixe, spirale d'exclusion dont il est difficile de s'extraire, qui peut perdurer avec de nombreuses situations à risque pour les jeunes, filles et garçons.

Le CESER ne peut qu'être satisfait de l'attention que la Région porte à la mobilité des jeunes apprenant-es, fragilisée non seulement par la crise sanitaire en cours, mais également par le Brexit, comme le souligne le texte. En tant que co-pilote du Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB), la Région est un acteur essentiel de la mobilité des jeunes, de tous les jeunes : la vigilance de la Région pour les étudiant-es des universités et des grandes écoles doit se porter également sur les apprenant-es des formations sanitaires, sur les lycéen-nes y compris celles et ceux de la voie professionnelle. Enfin, dans un contexte de crise sanitaire mondialisée, le CESER souhaite mettre l'accent sur le fait que la solidarité doit revêtir un caractère international, et que l'attention de la Région doit se porter aussi sur la mobilité entrante des jeunes apprenant-es étranger-es qui a été présentée lors de la dernière session du COREMOB.

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de financer des projets de formation de jeunes bénévoles, via le Fonds de développement pour la vie associative (FDVA), le déploiement de Corres'Santé pour former et accompagner 100 sentinelles en plus en 2021 pour mieux structurer le réseau d'accompagnement pour les jeunes. Cet accompagnement structurel passe également par l'aide aux associations, maillons essentiels du lien social dans les territoires, notamment avec le Pass'asso.

Les mesures 18 et 19, dans le champ de la culture, visent l'ouverture culturelle et sur le monde. Une action globale et partenariale doit être engagée par le Conseil régional pour renforcer l'intrication jeunes-culture, la culture étant à envisager, au sens anthropologique, comme indissociable du rapport à soi, aux autres et au monde, du lien social, du partage et du bien-être dans les territoires⁴. Le CESER souligne en particulier l'importance de développer, chez les enfants et les jeunes, une connaissance et une culture générale intégrant les richesses, les spécificités et la diversité des patrimoines immatériels et matériels en Bretagne. Cette culture patrimoniale – comme les autres dimensions de la culture - peut en effet aider à une prise de recul en période de crise, à s'ouvrir, à redonner des repères, du sens et du sensible, de l'espoir, à développer le lien social et intergénérationnel, à éclairer des perspectives d'avenir.

Concernant plus particulièrement l'action 18 visant à « soutenir directement des initiatives retenues dans le cadre de l'appel à projets « Passeur d'images » pour les jeunes éloignés de l'offre audiovisuelle (en plus de la coordination régionale), le CESER souligne tout son intérêt pour toucher notamment les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur l'accompagnement au développement des classes de mer, celles-ci sont des opportunités d'enrichissement de l'action pédagogique pour toutes les classes qui le souhaitent, pour tous les jeunes ; ces classes de mer sont facteurs d'éducation, de lien social, d'ouverture à un environnement différent, de découverte de la biodiversité, des patrimoines naturels et culturels de la Bretagne. Elles sont aussi parfois la première véritable expérience de nature pour certains enfants et jeunes. Le CESER soutient cette action et suggère qu'elle soit étendue à l'ensemble des dispositifs d'éducation à et dans la nature en Bretagne (ex : classes de rivière, séjours en pleine nature...), comme il le préconise dans son récent rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !* » et en s'appuyant sur le Plan d'actions « Eduquer à et dans la nature » (2019).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le développement des actions dont les jeunes sont à l'initiative ou qu'ils soutiennent ;
- le développement sur tous les territoires des dispositifs d'écoute, d'accompagnement et de participation des jeunes à la vie démocratique des territoires ;
- le renforcement des moyens mis à disposition des jeunes pour favoriser leur mobilité et leur insertion, ainsi que la connaissance des dispositifs existants pour lutter contre le non recours aux droits et aux services
- la réflexion sur la mise en place d'une plateforme e-logement ;
- la formation de professionnels et/ ou bénévoles volontaires à repérer et orienter les jeunes en souffrance psychique (ex : développement de formations aux premiers secours en santé mentale).

2.3. Construire son parcours de formation et retrouver confiance dans son avenir professionnel (mesures 22 à 31)

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX,
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

⁴ Voir le rapport du CESER « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* », 2011.

2.3.1. Lutter contre le décrochage scolaire et universitaire (actions 22, 23)

La lutte contre le décrochage et l'accompagnement des jeunes décrocheurs constituent des enjeux essentiels et ce d'autant dans cette période pleine d'incertitudes et marquée par des conditions d'enseignement difficiles et ce, quel que soit le niveau d'enseignement. Le CESER salue le volontarisme de la Région de vouloir intensifier sa politique de lutte contre le décrochage avec notamment un renforcement du travail de repérage du décrochage scolaire et le développement d'actions contre le décrochage universitaire.

Concernant le décrochage scolaire, le CESER appuie la décision du Conseil régional de confier au GREF Bretagne une action de soutien et d'appui aux PSAD et aux CIO de façon, d'une part, à maintenir le repérage des jeunes en situation de décrochage, et d'autre part, à permettre le meilleur accompagnement possible de ces jeunes par les différents acteurs dont les personnels des CIO. Le CESER considère toutefois que cette action, présentée ici comme une mesure d'urgence, doit se prolonger au-delà de la période de crise que nous connaissons.

Le CESER souhaite soumettre au Conseil régional les suggestions suivantes quant à la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes décrocheurs :

- s'agissant de la prévention, le CESER pense que les actions de la Région doivent être renforcées en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- s'agissant de l'accompagnement des jeunes décrocheurs, il considère qu'il est nécessaire de développer les actions de coordination et les rencontres entre les différents acteurs (CIO, Missions locales, MLDS, MIJEC, centres sociaux, maisons de quartier, etc.) pour une meilleure efficacité de l'accompagnement, lequel doit permettre aux jeunes d'avoir des perspectives en termes d'avenir professionnel.

S'agissant du niveau universitaire, ce sont aujourd'hui deux promotions de jeunes bacheliers qui subissent des conditions d'enseignement plus que compliquées, alors même que la première année universitaire est souvent cruciale. Le CESER salue la volonté du Conseil régional de développer des actions d'accompagnement complémentaires à celles menées par les établissements d'enseignement supérieur, les grandes écoles et les universités, notamment en matière de réorientation et d'insertion professionnelle. La mobilisation de PREPA Projet, dispositif permettant à un large public de découvrir des métiers, d'élargir son choix professionnel et de construire son parcours, est une initiative intéressante d'accompagnement pour redonner confiance à des étudiants décrocheurs et leur rouvrir des perspectives motivantes en formation initiale de l'enseignement supérieur.

Le CESER tient à préciser que les outils d'observation ne doivent pas se limiter à l'analyse des résultats de partiels, lesquels risquent de masquer la détresse des étudiants. L'importance d'aller dans l'enseignement supérieur ne se limite pas au fait d'étudier mais comprend aussi le fait d'apprendre à se structurer, à organiser son temps et à entretenir un lien social. Ne doit-on pas organiser des assises de la vie étudiante pour mesurer les effets d'une crise historique à plusieurs rebonds ?

2.3.2. Pouvoir se former (actions 24, 25)

Les engagements de la Région visent à renforcer l'offre de formation qualifiante et pré-qualifiante d'une part, et à sécuriser les parcours des jeunes en formation d'autre part. Globalement, le CESER salue le volontarisme de la Région dans l'amélioration des offres et conditions de formation des jeunes de 16 à 29 ans les plus affectés par la crise. Il soutient les actions proposées, tant en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles places des gammes PREPA et QUALIF que s'agissant du développement d'une « garantie formation » à vocation de sécurisation des parcours. Des actions qui, pour plusieurs d'entre elles, sont d'ores et déjà lancées.

Certaines propositions appellent néanmoins des remarques, notamment celles nécessitant une mobilisation importante des organismes de formation. Ainsi, le CESER note avec satisfaction les engagements en faveur d'un

accompagnement à la qualification renforcé et la mise en œuvre d'une nouvelle aide pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 29 ans. Il constate toutefois que cela conduit à intensifier les missions dévolues aux organismes de formation en matière d'accompagnement individualisé. Le CESER s'interroge sur la capacité de ces organismes à assurer le suivi individuel renforcé, tant en termes de moyens humains qu'en termes de moyens matériels. Le CESER demande si un soutien spécifique est prévu.

Le CESER est attentif à la proposition d'étendre à l'ensemble du territoire breton l'expérimentation permettant de mettre à disposition des stagiaires (des gammes QUALIF et PREPA) des ordinateurs reconditionnés afin de travailler en formation à distance et, plus simplement, de développer leur autonomie aux usages du numérique pendant leur formation. Cependant, le coût de l'abonnement pour l'accès internet n'est pas intégré au dispositif et restera un frein financier pour ces jeunes.

Pour terminer sur les actions visant à sécuriser les parcours des jeunes grâce à une « garantie formation », le CESER rappelle sa demande consistant à disposer d'exemples d'actions territoriales soutenues et d'indicateurs relatifs aux bilans des expérimentations qui ont été financées, notamment celles qui visent à lever les freins à la formation (mobilité, garde d'enfants, etc.). Ces exemples permettraient d'enrichir les besoins en termes de « garantie formation ». Le CESER souhaite également que les publics prioritaires, jeunes et adultes, éloignés de l'emploi ou de faible qualification reconnue ne soient pas oubliés et espère que cette action concourra aussi à l'accès à la formation des personnes peu qualifiées.

2.3.3. Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes (actions 26, 27, 28, 29, 30 et 31)

Permettre aux jeunes de préparer leur avenir professionnel en leur ouvrant des perspectives notamment par leur accueil dans des environnements de travail est un enjeu que nous partageons avec le Conseil régional. Le CESER soutient et s'implique dans les différents engagements pris par la Région, dans la ligne de la déclaration de la Conférence sociale, visant à démultiplier les propositions de stages, d'emplois, d'expériences professionnelles. La mobilisation de tous les acteurs est en effet essentielle, non seulement pour permettre aux jeunes de se projeter dans l'avenir, mais aussi de mener correctement leur cursus et de pouvoir le valider. Cette mobilisation doit dépasser la déclaration d'intention et se concrétiser au plus vite en termes d'offres. Aujourd'hui, trop de jeunes sont confrontés à la difficulté de trouver, qui un contrat d'apprentissage, qui un stage obligatoire à sa formation. Le CESER demande que la démarche collective impulsée par la Région se prolonge au-delà de la période de crise sanitaire.

L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics étant de la compétence de la Région, le CESER considère que le souhait de développer un dossier documentaire spécifique « accès aux stages » sur la plateforme IDEO, de même que la volonté de développer les stages de troisième dans les collectivités, répond à cette compétence. S'agissant du dossier documentaire « accès aux stages », ce sont là des informations, tant en termes de type de stages qu'en termes d'aides, fort utiles et répondant à un besoin, pas seulement dans cette période de crise.

Si le CESER apprécie l'objectif de cette action favorisant l'information sur les aides et les outils d'accès aux stages, il semble toutefois que cette action ne comprenne que des outils physiques d'informations supplémentaires. Or au-delà de ces outils, il convient de mettre l'accent sur l'accompagnement humain.

Par ailleurs, le CESER rappelle son attente par rapport à l'outil de data visualisation d'informations sur le champ de l'emploi, du marché du travail et de la formation qui doit être mis en place par le GREF (Cf. avis du CESER sur le BP 2021 à propos du programme 319). Il redit ici qu'il souhaite que cet outil puisse s'enrichir du bilan des actions engagées dans les territoires.

Le CESER invite à amplifier le développement des « projets tutorés » en concertation avec les établissements de formation et les entreprises. Les jeunes éprouvent en effet un sentiment de frustration à l'idée de ne pas être suffisamment acteurs dans les différentes transitions de la présente décennie. Au-delà de l'acquisition de nouvelles

compétences indispensables à leur insertion professionnelle, les jeunes pourront ainsi élargir leur culture en innovation et en entrepreneuriat.

Le CESER salue par ailleurs les autres propositions de la Région visant notamment à développer des « emplois coup de pouce », actions ayant toutes pour objectif de répondre à la situation de forte précarité dans laquelle se trouvent nombre de jeunes. Il souligne ainsi l'intérêt de l'aide exceptionnelle aux artistes plasticiens qui va permettre d'accompagner et d'aider près de 65 jeunes artistes dont la situation déjà précaire s'est fortement dégradée, économiquement et en termes d'insertion professionnelle. Il interroge à cette occasion le Conseil régional sur la possibilité de saisir l'opportunité de réinventer le modèle à la fois d'apprentissage et d'immersion dans le monde professionnel, et de poursuivre au-delà de la crise actuelle des actions favorisant l'acquisition d'expériences professionnelles rémunératrices.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en œuvre concrète des actions dédiées à la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire ;
- le déploiement des actions visant à mettre en place une « garantie formation » à destination des publics jeunes les plus impactés par la crise ;
- la concrétisation de la mobilisation de tous les acteurs en termes de démultiplication des offres de stages, de jobs, etc.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Vivre sa jeunesse en Bretagne
Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir

Nombre de votants : 90

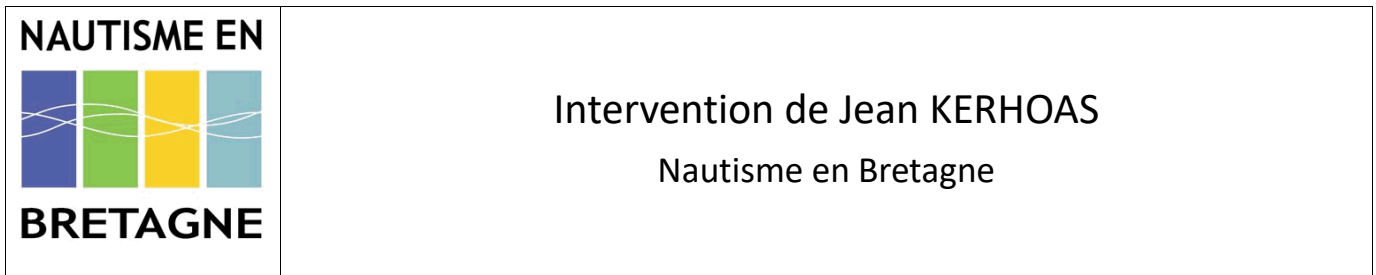
Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Fabrice LERESTIF (FO)

Adopté à l'unanimité



Dans son programme de 32 mesures pour « vivre sa jeunesse en Bretagne » le président du Conseil Régional propose au travers de la mesure 21 d'accompagner le développement des classes de mer pour les jeunes en difficultés.

Cette mesure se concrétisant ensuite dans la décision modificative numéro 1 du budget 2021 au travers du programme 208 qui accroît le budget alloué au soutien au départ en classe de mer pour les jeunes Bretons dans un centre Breton de 220 000 € ce qui, ajouté au dispositif précédent, le porte à un total de 370 000 €.

Cette mesure Régionale est d'ailleurs complétée par des plans d'actions engagées au profit des mêmes publics par le département du Finistère et des Côtes-d'Armor dans leur domaine de compétence majeure qu'est le social.

Ce soutien de la région Bretagne et d'au moins deux départements bretons est en effet devenu indispensable pour permettre à ce réseau de centres d'hébergement dédiés à l'éducation à la mer de se maintenir.

Cette aide se concrétise au travers d'un soutien au départ en classe de mer pour les élèves Bretons et en élargissant les publics éligibles à ceux pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou en situation de handicap.

Autant de nouveaux publics qui, alors que l'organisation des séjours avec nuitées pour les scolaires est pour le moment interdite pour cause de crise sanitaire, bénéficient eux de mesures dérogatoires et peuvent être accueillis dans les centres du réseau.

Au déclenchement de cette crise il y a maintenant plus d'un an les centres de classes de mer avaient accueilli en 2019 : 64 000 élèves dont 36 000 élèves Bretons et voyaient leur planning de réservation complets pour les années 2020 et 2021. Ce résultat vient confirmer l'intérêt grandissant pour l'organisation de ces séjours comme outil majeur de l'éducation à la mer, de l'acculturation au monde maritime souhaitée autant dans le cadre de la stratégie mer et littoral nationale, que dans les stratégies et feuilles de route régionale et départementale sur le même thème.

Sans en dévoiler les préconisations l'étude en cours sur la culture maritime dans notre section mer et littoral met bien en évidence, si l'on veut développer le maritime en Bretagne, le rôle primordial que joue l'éducation à la mer dont ces centres d'hébergement sont des outils majeurs.

Mais au-delà de cette mission d'éducation à la mer ces centres d'hébergements nautiques sont aussi des lieux privilégiés de la concrétisation de l'autre fondement majeur de la politique nautique bretonne l'éducation PAR la mer.

En effet la majorité des bases nautiques bretonnes ont été créées il y a quelques décennies autour de ces deux fondamentaux « éduquer à la mer, éduquer par la mer ».

Nous le lisons, nous le voyons tous les jours dans les médias, il y a de plus en plus de jeunes désocialisés. Récemment nous avons tous été sidérés de voir en région parisienne des bandes de jeunes de préadolescents s'affronter dans des combats à mort. J'entendais dans ces circonstances dramatiques le maire de Boussy Saint-Antoine, dont un jeune est mort dans ces affrontements, dire qu'il rêvait de faire vivre à ces jeunes de bandes rivales

un séjour de vie collective dans le cadre scolaire ou de vacances, imaginant que s'ils avaient vécu ensemble ce type de séjour et d'expérience à 8/9 ans peut-être qu'ils ne s'affronteraient pas à la mort à 12/13 ans.

C'est aussi cela la mission de ces centres d'hébergements nautiques en capacités de faire vivre cette expérience autour d'un séjour de vie collective combiné avec la pratique des sports nautiques dont on connaît les vertus éducatives : confrontation aux éléments naturels, apprentissage de l'autonomie, valeur du groupe, de l'équipage.

Si ces dernières années, un certain nombre de ces centres d'hébergement ont dû fermer n'ayant pas toujours su s'adapter à l'indispensable évolution du modèle économique de gestion de ces établissements aux équilibres budgétaires délicats, une nouvelle génération de gestionnaires a aussi, dans la même période, démontré qu'il est possible en 2021 de combiner équilibre économique, vocation sociale et éducative.

Mais ces nouveaux gestionnaires, aussi dynamiques et compétents soient-ils, ne peuvent pas lutter, face aux capacités financières de la promotion immobilière touristique, quand ces centres tous implantés dans des lieux exceptionnels en bord de mer sont mis en vente par leurs propriétaires. Capacité des promoteurs qui rachètent ces centres d'hébergements, historiquement dédiés à l'accueil de mineurs et à l'éducation à la mer, créateur chacun en moyenne d'une quinzaine d'emplois, pour les transformer en résidence touristique n'accueillant leurs propriétaires ou locataires que quelques mois dans l'année.

Il faut donc pour maintenir et renforcer ce réseau, une prise de conscience collective que ces équipements sont un bien commun et qu'ils doivent être maintenus dans leur vocation d'éducation, de formation, de tourisme social et familial.

Le pass classe de mer, en cofinçant plus largement les séjours et en élargissant les publics accueillis au travers d'une enveloppe de 370 000 €, complétée par le soutien des départements, contribuera à soutenir ce réseau durement confronté aux conséquences de la crise sanitaire et l'on ne peut que s'en féliciter.

Mais on ne peut aussi que souhaiter que ce Pass dans cette enveloppe renforcée soit maintenu une fois la crise sanitaire passée et qu'en parallèle à l'initiative de la région se mette en place une véritable stratégie impliquant tous les acteurs pour maintenir, rénover et renforcer ce réseau de centres dans leurs vocations éducatives et sociales.

En effet ces 10 dernières années, 17 établissements ont été vendus, transformés pour la majorité d'entre eux en résidence touristique, et avec l'arrêt total d'activité depuis plus d'un an, 20 autres centres sur les 50 existants sont aujourd'hui en difficultés, sinon déjà en vente.

Devant ce constat alarmant que fera la Bretagne :

- Quel choix de société, faut-il laisser ces établissements dédiés à l'éducation et la formation de nos jeunes se transformer en résidence touristique renforçant encore la gentrification de notre littoral.
- Quel choix d'aménagement du littoral, celui de résidences fermées 8 à 10 mois par an ou de lieux de vie accueillant des milliers de jeunes qui animent et font vivre 10 mois sur 12 nos territoires littoraux.
- Quel choix d'avenir, car en accueillant en nombre des enfants et adolescents de toute la France, de multiples études le confirment, nombres d'entre eux reviendront ensuite en famille, en vacances ou pour vivre et travailler dans notre région
- Il y a là pour la Bretagne un véritable choix qui doit l'amener à piloter une mobilisation de tous les échelons : européens, national et local pour conserver et amplifier la mission de ces centres d'hébergements dans leur vocation d'éduquer par et à la mer.



Intervention de Lydie PORÉE Fédération régionale du Planning familial

Le Planning familial est une association féministe et d'éducation populaire. Dans le cadre de leurs activités auprès des publics (permanences d'écoute, interventions en milieu scolaire, consultations médicales liées à la santé sexuelle), les membres du Planning familial rencontrent des jeunes au quotidien, d'autant que la loi prévoit l'accès anonyme et gratuit des services proposés aux mineur.es. Les 4 associations départementales qui composent la fédération régionale Bretagne du Planning familial, agissent pour entendre la parole des jeunes, prendre en compte leurs besoins, en particulier en matière d'accès à la santé sexuelle et reproductive. Les bénévoles et salarié.e.s du Planning familial en Bretagne sont témoins, comme de nombreux acteurs du territoire, de leurs difficultés, de leurs inquiétudes. La fédération bretonne du Planning familial salue la mobilisation importante de la Région pour y répondre et est satisfaite que les mesures présentées dans le plan d'action « Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir » aient été bâties en écoutant les jeunes.

Alors que l'égalité femmes-hommes est une préoccupation majeure chez les jeunes, que le sexisme apparaît dans leurs colères, et l'égalité des sexes dans leurs rêves, il est très étonnant que cet axe fondamental du plan de mobilisation pour les jeunes de Bretagne ait disparu du plan d'action relatif aux mesures à prendre pour faire face à la crise sanitaire. Dans son avis « Crise sanitaire et inégalités de genre » rendu le 24 mars dernier, le CESE montre comment la crise sanitaire en cours est particulièrement négative et novice pour les femmes, que ce soit dans la sphère domestique ou dans la sphère professionnelle. La Fédération régionale du Planning familial déplore que la préconisation « Renforcer l'éducation à l'égalité de genre dans toutes ses dimensions » présentée dans cet avis du CESE soit totalement absente du plan présenté par la Région. Comment la jeunesse peut-elle se projeter dans l'avenir, et en particulier les jeunes filles et les jeunes femmes, sans que les moyens de vaincre les inégalités entre les filles et les garçons soient donnés, sans que l'égalité de genre soit présentée comme une priorité ?

L'attention portée par la Région à la santé des jeunes, et notamment la santé mentale est remarquable. Evoquées dans le document « Paroles de Jeunes - Les jeunes et la crise sanitaire 2020 » réalisé par le Conseil départemental du Finistère, les difficultés exprimées sur l'information et l'accès à la contraception et l'IVG ne sont pas reprises dans le plan d'action. En accord avec la définition de la santé par l'OMS, le Planning familial a une conception de la santé qui lui fait considérer la personne dans la globalité, dans tous les aspects de sa vie, tous les aspects de sa santé. La vie affective et sexuelle est tout aussi importante que la vie étudiante ou professionnelle. La santé affective et sexuelle est une composante importante de la santé, et elle n'apparaît pas comme telle dans le plan d'action relatif à la crise sanitaire, ce que regrette la Fédération régionale du Planning familial, d'autant que le renforcement des actions de prévention notamment en matière de santé sexuelle est préconisé dans le plan de mobilisation.

La hausse de l'augmentation des Infections sexuellement transmissibles chez les jeunes ces dernières années n'est sans doute pas sans lien avec le fait que la loi concernant l'éducation à la sexualité n'est pas appliquée : à ce jour, chaque jeune devrait bénéficier de 3 séances par an tout au long de sa scolarité. Le moindre recours au dépistage observé depuis le début de la crise sanitaire fait craindre une accélération de cette augmentation des IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

Au-delà des problématiques de risques, l'éducation à la sexualité est un maillon incontournable pour aider chaque jeune à s'épanouir, à s'autonomiser, à faire des choix éclairés dans le respect de soi et d'autrui, d'autant plus dans un contexte incertain et assombri. L'approche globale de la sexualité renforce le pouvoir d'agir des jeunes et lutte contre les stéréotypes et discriminations liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. C'est un outil de lutte contre les violences de genre, qui ont augmenté depuis le début de la crise sanitaire et qui aboutissent trop

souvent à la mort de femmes, comme c'est arrivé récemment à la Bretonne Magali Blandin. Ce féminicide rappelle aux pouvoirs publics leurs responsabilités en matière de lutte contre les violences contre les femmes.



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

Déclaration CFTC à propos du bordereau : Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir

La CFTC soutient les positions du CESER. Elle insiste pour que soient créées partout les conditions permettant aux jeunes d'être acteurs de son parcours de vie, qu'ils soient encouragés à s'engager dans la vie locale.

Cependant elle remarque aussi les effets négatifs de la crise sanitaire pour les jeunes. Pour un certain nombre d'entre eux, celle-ci majore les difficultés existantes en terme de violence familiale, de discrimination, de précarité avec l'arrêt de l'économie... Pour la CFTC il convient de coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide, qu'ils soient financiers, sociaux, psychologiques, de les faire connaître, afin de permettre à la jeune génération de limiter les impacts de la crise. Il faudra être innovant tant la crise a su révéler les besoins en terme de formation, d'insertion, d'emploi, d'inclusion, de logement, de lien social, de citoyenneté, de vie culturelle et de santé

Par ailleurs la CFTC soutient le programme « Pass Classes », souhaite la pérennité de ce budget ne doutant pas de l'engagement du conseil régional pour développer sur le long terme ces activités, ouvrant ainsi le littoral au plus grand nombre.

Néanmoins la CFTC observe une sorte de rupture en lien avec la culture et son patrimoine matériel et immatériel, méconnu par la jeune génération et où ils trouveraient un ancrage territorial.

La CFTC reconnaît l'envie des jeunes de se rendre utiles tout en entendant les associations dire leur difficulté à amener ces mêmes jeunes à s'y investir. Les préconisations du rapport du CESER Les défis de la vie associative en Bretagne pourraient aider la Bretagne à résoudre ces difficultés.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Si les jeunes ne sont pas les premières victimes sanitaires du COVID, leurs conditions de vie sont clairement affectées par cette pandémie. L'enquête complémentaire réalisée par l'Observatoire de Vie Etudiante mentionne les signes de détresse psychologique, l'augmentation des inégalités, la perte ou la diminution des activités salariés qui favorisent les situations de précarité. Les chiffres du chômage confirment cette alerte : les moins de 26 ans ont subi une augmentation de 8,8 % de la demande d'emploi en Bretagne en 1 an, contre 7,6 % pour les 25 à 49 ans et 6,9 % pour les plus de 50 ans.

C'est donc avec satisfaction que nous accueillons ce plan ambitieux proposé par la Région et destiné à soutenir la jeunesse en cette période si difficile.

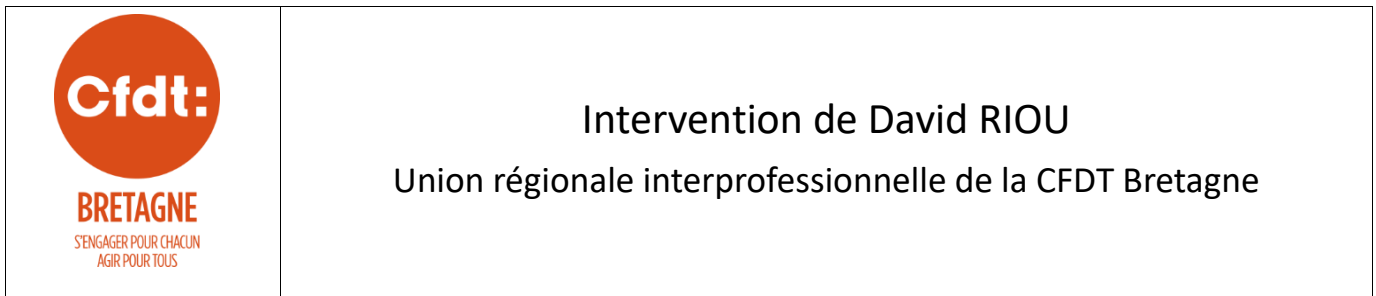
Pour autant, les propositions sont multiples et recouvrent des champs variés, ce qui suscite quelques interrogations. Si certains financements viennent visiblement soutenir les actions de structures établies et reconnues, comme le CROUS, d'autres orientations apparaissent moins lisibles. Les ateliers prépa-projet pour les premières années d'université ou la garantie formation nécessiteront un suivi attentif dans leur mise en œuvre, afin de s'assurer d'une coordination constructive entre tous les acteurs.

Les reproches sont légion sur le manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement et de formation. Il est donc primordial d'éviter la démultiplication des propositions en gardant à l'esprit la nécessaire simplicité d'accès à l'offre du destinataire final.

De plus, si les expérimentations permettent une adaptation et une innovation permanentes, elles ne prennent du sens que si elles sont accompagnées d'une évaluation objective et approfondie.

Nous serons donc attentifs à ce que les solutions proposées soient clairement circonscrites et coordonnées, et nous demandons qu'une évaluation des effets soit présentée en CREFOP.

Je vous remercie de votre attention.



La période que nous vivons bouscule nos repères dans nos vies professionnelles, nos vies familiales et nos vies personnelles et cela touche notamment notre jeunesse sur qui pèse, en plus de la construction de leurs vies, la construction de soi et de l'adulte qu'ils deviendront.

La CFDT salue les 32 mesures financières et humaines proposées par le Conseil Régional en mettant dans les urgences le lien social et l'accès aux droits. Nous approuvons l'ensemble des mesures proposées notamment celles pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle (jobs, apprentissage, stages) comme indiqué dans la déclaration commune de la Conférence sociale, signée par la CFDT Bretagne, visant à développer les stages et l'alternance.

Seul l'avenir nous dira si ces mesures seront à la hauteur des enjeux humains, psychologiques et matériels. Pour la CFDT l'évaluation de ces mesures nous permettra de savoir si elles ont atteint leur objectif : c'est-à-dire qu'aucun jeune (lycéen, apprenti, étudiant, salarié, sans emploi, stagiaire de la formation professionnelle,) où qu'il soit sur le territoire, ne soit resté dans l'isolement ou sans solution. Il s'agira bien de faire dans la dentelle en organisant les actions des associations et des services publics : le rectorat pour les scolaires, les universités pour les étudiants, les services de l'insertion professionnelle et de l'emploi pour les autres jeunes.

La responsabilité des adultes d'aujourd'hui est bien d'accompagner les jeunes pendant la crise et après cette crise sanitaire, les aides alimentaires sont aujourd'hui indispensables. Sans doute faudra-t-il pérenniser les différents aides et accompagnements proposés. Sans doute aussi faudra-t-il rendre ces dispositifs plus cohérents et plus lisibles afin d'assurer leur accessibilité et donc leur effectivité. Lutter contre le non recours aux droits et aux services est un impératif qui nécessite la coopération, la coordination et l'organisation de l'ensemble des acteurs qui œuvrent en faveur de la jeunesse. Le rôle de la Région doit dans ce domaine être renforcé et reconnu.

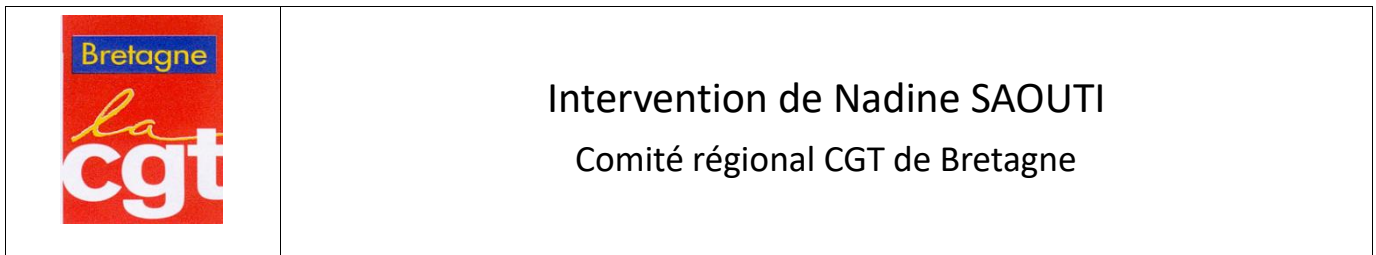
Pour la CFDT, l'urgence sociétale est de permettre à la jeunesse de vivre dignement. La situation de crise conduit à mettre en place des aides, particulièrement utiles à ce jour.

Le défi résidera assurément dans la mise en place d'un revenu de l'émancipation, dont les modalités sont à discuter, un revenu qui permette à chaque jeune femme et à chaque jeune homme de 18- 24 ans de se nourrir, se loger, se soigner, étudier, se cultiver, mais aussi de faire des choix de vie, avec ou sans l'accord de sa famille.

Selon la CFDT de manière générale et pour encourager cette émancipation, il faut « universaliser » la « garantie jeunes » et étendre le RSA aux moins de 25 ans. Ce dispositif actuel vise les 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Créée fin 2013 et généralisée en 2016, la mesure conjugue une allocation mensuelle et un accompagnement intensif.

La CFDT pense que pour répondre à la précarité il faut élargir et rendre universelle la garantie jeunes. C'est une solution pour les jeunes.

Nous aimerions que dans 20 ans, nous puissions collectivement nous retourner et constater que notre ambition et notre audace ont permis à cette génération d'être résiliente parce qu'accompagné vers sa vie d'adulte. D'avoir été ambitieux et audacieux pour elle, de lui avoir permis d'être une génération résiliente parce que nous aurons su les accompagner dans l'entrée de leur vie d'adulte. La CFDT approuve l'avis du CESER.



La crise sanitaire a démultiplié les problématiques aggravant à la fois la précarité financière mais aussi le décrochage et la détresse psychologique des jeunes. Pour les étudiant.es, les lycéen.nes, les jeunes travailleur.ses et les privé.es d'emploi la situation est alarmante.

Face à cette urgence, dans ce rapport, la Région Bretagne présente 32 mesures pour soutenir les jeunesses dans sa diversité de situation.

Deux priorités sont annoncées : d'une part, autour de l'écoute et de l'accompagnement des jeunes, notamment des plus fragiles, et d'autre part, en direction de l'accès au monde du travail.

Pour cela, la région envisage un engagement financier important, complémentaire au budget initialement prévu pour l'année 2021.

La CGT partage l'ensemble des observations de l'avis du CESER.

La CGT reconnaît l'engagement de la région Bretagne en direction de la population des jeunes hommes et des jeunes femmes qui démarrent leur vie d'adulte autonome dans un contexte bien contraignant, anxiogène et avec des difficultés à se projeter.

Cette situation sanitaire et économique peut engendrer un fort repli sur soi et si nous voulons que l'individualisme ne prenne pas le pas sur l'individualité, alors la solidarité, fondement de notre pacte social et culturel, doit être au cœur des décisions politiques, à tous les niveaux de responsabilités qu'elles soient locales, régionales et nationales.

Le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, adopté en septembre 2019, puis ces 32 nouvelles actions qui viennent aujourd'hui le compléter ne peuvent seuls suffire à répondre à toutes les interrogations sur l'avenir et la place des jeunes dans la société.

Nous nous devons l'élargir notre propos au-delà des missions régionales présentées lors de cette session plénière. Des mesures urgentes et pérennes sont à prendre.

En effet, des mesures nationales ambitieuses, reflétant une volonté de renforcer notre système social de solidarité, seul à même d'assurer des perspectives de progrès social, sont à prendre au plus vite car, au même titre que l'ensemble de la population, la précarité des jeunes s'aggrave, notamment avec le démantèlement des services publics, la hausse du coût du logement et la casse de l'emploi.

Les jeunes subissent les effets successifs des politiques régressives en matière de protection sociale, d'éducation et de formation.

Les dernières réformes, sur le droit du travail, sur l'assurance chômage ou sur l'orientation des élèves accentuent la précarité et les inégalités.

Au-delà de la situation d'urgence à laquelle ce gouvernement se doit de répondre, la première condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale de haut niveau, un service public d'éducation et d'orientation accessible pour toutes et tous, sans discrimination de genre, d'origine, qu'elle soit sociale ou géographique.

La continuité et la progressivité des droits au salaire, à la formation et à la protection sociale doivent être assurés quels que soient les aléas de la carrière professionnelle.

En l'état actuel des politiques nationales, le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution » ne changera pas radicalement la donne ni ne suffira à assurer un avenir professionnel sécurisé et de qualité à moins de conditionner le dispositif à l'engagement de l'emploi stable et la transmission du savoir, ce que préconise par ailleurs la déclaration récente de la Conférence Sociale de Bretagne.

Notre organisation continue de revendiquer un vrai plan de rupture avec les politiques menées jusqu'à présent. Des moyens financiers doivent être mobilisés immédiatement et en urgence pour permettre des conditions de vie, de logement, d'études et de travail dignes et à la hauteur des enjeux de notre époque.

A plus long terme, le gouvernement doit investir pour dégager des perspectives pérennes, d'accès aux formations supérieures, d'emploi et de travail qui répondent à la fois aux enjeux sociaux et environnementaux actuels.

La CGT est force de proposition en ce domaine notamment pour permettre l'embauche de jeunes, en défendant la réduction du temps de travail à 32h00 hebdomadaire, le retour à un âge de départ en retraite à 60 ans et anticipé pour les métiers pénibles. Le modernisme n'est pas de garder des salariés.es au travail plus longtemps mais de permettre la transition au travail sur le principe « d'une départ/une embauche » en permettant le « tuilage des compétences ».

C'est peut-être parce que c'est simple et logique que le haut patronat et les pouvoirs publics ne le permettent pas.

Par ailleurs, l'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du smic (la CGT revendiquant un smic à 1800 €) pourrait permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacun.e de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable.

Notre jeunesse ne peut être sacrifiée de la sorte. La précarité et la pauvreté ne sont pas une fatalité, elles sont les conséquences de politiques antisociales menées depuis trop longtemps.



Intervention de Filipe NOVAIS

Jeune de moins de 30 ans désigné par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Monsieur le Président,

Chères Collègues,

Nous, le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Bretagne, travaillons au quotidien pour et avec les jeunes bretonnes. C'est pour cela que nous souhaitons prendre aujourd'hui la parole, afin de vous exposer nos remarques, commentaires et propositions.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer la volonté qu'a été celle du Conseil Régional de Bretagne de contribuer à soutenir la jeunesse bretonne, à affronter les conséquences de la crise sanitaire. Nous avons pu constater que la région s'est mobilisée, à plusieurs reprises, en urgence pour répondre à des besoins de première nécessité, besoins de plus en plus grandissants. (Mesures 7, 8, 9 et 10)

Concernant le dossier « Vivre sa jeunesse en Bretagne – Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir » qui sera présenté lors de la prochaine assemblée plénière du conseil régional de Bretagne, voici quelques éléments sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention :

L'accès à la santé pour tous : A plusieurs endroits dans le document proposé par le Président de région, il est fait référence à la détérioration de l'état de santé des jeunes. L'OMS définit la santé comme « **un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement à une absence de maladie** », le CRAJEP adhère à cette définition et, constate avec d'autres, que la crise sanitaire accroît significativement les problèmes de santé tout en amplifiant les inégalités.

De notre point de vue, une démarche concertée associant l'ensemble des acteurs de l'éducation, de la prévention, et du soin doit être initiée par le Conseil régional, dans son rôle de chef de file des jeunes.

Une réponse, aux problèmes de santé des jeunes à court, moyen et long terme, nécessite cette mobilisation afin que les mesures soient à la hauteur des enjeux.

Les jeunes, que les dispositifs rendent invisibles : Une partie de la jeunesse n'est pas touchée par les différents dispositifs et mesures proposées dans le document, les jeunes que tout le monde appelle les invisibles ! Certains des mouvements adhérents au CRAJEP, travaillant pour et avec ces jeunes ont constaté une forte croissance des demandes d'accompagnement. Cependant, ces structures de proximité, au plus près des jeunes en grande difficulté, ont des ressources limitées. Vous proposez d'accompagner les associations locales fragilisées par la crise (mesure 20) **mais cela ne semble pas suffisant au regard de l'urgence actuelle**. Nous pensons qu'il est urgent que ces structures puissent accroître leurs ressources pour faire face aux besoins grandissants d'accompagnement des jeunes oubliés et non touchés par tous ces dispositifs.

Comment les mesures ont été construites : Lors de la présentation, de l'expression n°3 du CESER « De l'urgence à la relance en situation de crise » en session plénière du 05 et 06 octobre 2020, je disais pour le CRAJEP « Les différents plans de relance doivent être construits avec les acteurs de terrain, afin qu'ils puissent être le plus utiles possible à la population. Nous sommes confrontés à des enjeux cruciaux de cohésion sociale au quotidien,

ne passons pas à côté ! ». Nous exprimons aujourd'hui une inquiétude quant à la méthode ! Nous trouvons que ces propositions ont été construites rapidement et sans prendre le temps de réunir l'ensemble des acteurs de terrain par domaine d'intervention, et ainsi de co-construire une réponse la plus cohérente possible. Au travers de cette méthode, nous craignons donc que les mesures proposées dans le document ne soient pas toutes réalisables, complémentaires, voir même viennent se télescoper.

Une démarche d'évaluation participative des mesures énoncées permettrait de suivre les effets et les impacts des mesures proposées. Elle pourrait s'inscrire en lien avec les travaux engagés dans le cadre du dialogue structuré.

Nous espérons que cette contribution sera prise en compte par le Conseil régional. Les jeunesses sont l'avenir d'une société, en Bretagne comme ailleurs les politiques publiques doivent être à la hauteur des défis, la mobilisation de tous-et toutes est indispensable.

Monsieur le Président, mes chères collègues, je vous remercie de votre écoute.